

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 septembre 2022

OBJET :

Prolongation de la convention de mutualisation des systèmes d'informations

Rapporteur : M. SAPIRSTEIN
Délibération n°8

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération en date du 24 juin 2019, la ville d'Essey-lès-Nancy a confirmé la mutualisation de son système d'informations avec celui de la Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications de la Métropole du Grand Nancy (DSIT) en autorisant Monsieur le Maire à signer une convention définissant l'organisation, le mode de gouvernance et les modalités de contributions financières à la DSIT mutualisée.

Cette convention, qui confie à la DSIT métropolitaine la maîtrise d'œuvre du service mutualisé et un rôle d'accompagnement des adhérents dans la transformation digitale de leurs organisations (dotation en équipements numériques, mise en place de projets numériques, maintenance et sécurisation du système informatique...), arrive à échéance le 30 septembre 2022.

Dans l'attente de la définition, avec les adhérents, d'une nouvelle politique de développement des services numériques et des modalités de gouvernance du service mutualisé, il est proposé par la Métropole du Grand Nancy de prolonger, dans les mêmes termes, sur un exercice budgétaire supplémentaire, les conventions actuelles, dont exemplaire joint.

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mutualisation des systèmes d'information prolongeant, dans les mêmes termes, la convention actuelle sur un exercice budgétaire supplémentaire.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 29 septembre 2022.

Pour extrait

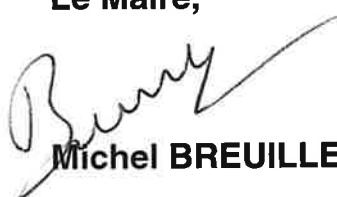
Le secrétaire de séance,



Hubert ROSSIGNON



Le Maire,



Michel BREUILLE